

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	8
Votants par procuration	1
Absents	5
Total des votes	9

7. Finances locales  
7.10 divers

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du dix-huit juin se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

**PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. MARIE, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. COUREL, M. SIMON

**EXCUSE** : Mme GAUTIER, M. DOUYERE

**PROCURATION** : M. DOUYERE à M. MARIE

**Del\_0042\_2024 Subventions aux associations 2024**

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

**VU** la délibération du bureau n°002-2024 du 19 février 2024 fixant les subventions aux associations,

**VU** la délibération du bureau n°010-2024 du 18 mars 2024 fixant les subventions aux associations,

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

**CONSIDERANT** les subventions attribuées pour l'année 2023,

*Le Bureau Communautaire,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

*Décide,*

➤ **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2024 :

Association	Attributions 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
ADIL 27	970 €	1 000 €	1 000 €
Association Délicieuse récidive	500 €		
Association Loisirs Pluriel	17 333 €	13 000 €	
Association Souvenirs P. Yon		3 000 €	3 000 €
CAPA Voile	8 000 €		
Coop. Scolaire Condé sur Risle	400 €		
Coop. Scolaire Campigny	1 500 €		
Coop. Scolaire Pont-Authou	900 €		
Coop. Scolaire St Mards de Blacarville	840 €		
Coop. Scolaire SIVOS Estuaire	1 930 €		
Coop. Scolaire – Ecole H. Boucher (128 élèves)	640 €	640 €	640 €
Coop. Scolaire – Ecole L. Pergaud (élémentaires) (136 élèves)	1 050 €	680 €	680 €
Coop. Scolaire – Ecole L. Pergaud (maternelles) (65 élèves)		325 €	325 €
Coop. Scolaire – Ecole La Fontaine (100 élèves)	500 €	500 €	500 €
Coop. Scolaire – Ecole P. Herpin (187 élèves)	1 025 €	935 €	935 €
Coop. Scolaire – Ecole St Philbert sur Risle	1 000 €		
Coop. Scolaire – Ecole St Exupéry (58 élèves)	290 €	290 €	290 €
Coop. Scolaire – Ecole St Germain Village (116 élèves)	845 €	580 €	580 €
Coop. Scolaire – Ecole de Routot	13 100 €	7 840 € <i>Avance de 5 000 €</i>	2 840 € <i>solde</i>
Coop. Scolaire Illeville sur Montfort (voyage scolaire)		1 050 €	1 050 €
DAC OUEST 27	2 205 €		
Ecole de musique Val de Risle	1 500 €	22 000 €	22 000 €

Commune de Routot (comice agricole)	500 €		
Maison pour Tous	298 500 €	298 500 €	298 500 €
Parc Naturel des Boucles de Seine	500 €		
Velo Club de Bourgheroulde	500 €		
Atelier Choral		N.C.	
TKD Spirit 27		N.C.	
Aux Félines Rislois		5 000 €	
Association du personnel	38 263 €	43 761 €	43 761 €
<i>Budget principal</i>		40 783 €	40 783 €
<i>Budget assainissement</i>		2 213 €	2 213 €
<i>Budget SPANC</i>		600 €	600 €
<i>Budget BVE</i>		165 €	165 €
EPICEA		4 900 €	4 900 €
TOTAL			355001

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations si nécessaires.

Pont-Audemer, le 24 juin 2024  
 Le Président  
 qui certifie que la présente délibération a été  
 adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

